



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA JUSTICE (SYTJUST)

Travail – Solidarité - Progrès

DECLARATION

Le Bureau Exécutif National (BEN) du Syndicat des Travailleurs de la Justice (SYTJUST) a décrété 72 heures de grève renouvelables couvrant les lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 juillet 2020.

Les travailleurs de la Justice poursuivent la lutte contre l'impertinence historique du Ministre de la Justice, Monsieur Malick SALL qui, pour des considérations d'une fierté mal placée, essaie vainement de réprimer ce qu'il conçoit en toute subjectivité comme une outrecuidance de ceux qui ont osé le prendre à partie publiquement.

En effet, depuis trois semaines, Monsieur Malick SALL entretient une belligérance extrémiste à l'encontre des travailleurs de la Justice parce qu'il supporte mal les critiques publiques du SYTJUST qui, après un délai de grâce de 14 mois, a fini par décrier légitimement son incapacité flagrante et son manque de volonté caractérisé à mettre en œuvre des réformes portées par décrets déjà signés par Son Excellence le Président de la République.

Ainsi, par manque de tempérance, le Ministre de la Justice a mis en exergue des considérations crypto personnelles sur les priorités de l'Etat. Cela faisant, il s'est détourné de son devoir de répondre aux interpellations du syndicat du service public de la Justice qui a dûment déposé un préavis de grève depuis le 6 février 2020. Il s'agit là d'une démission de Monsieur Malick SALL face à ses responsabilités de Ministre de la Justice dans une grave crise qui a pour conséquence un dysfonctionnement indescriptible du service public de la Justice.

Malheureusement, ce dysfonctionnement très ressenti par les sénégalais ne préoccupe apparemment guère le Ministre de la Justice qui, visiblement, est obnubilé par l'envie pressante de châtier ce qu'il voit comme une effronterie des travailleurs de la Justice. Toutes choses qui font que le SYTJUST convoque Napoléon Bonaparte qui disait : « le cœur d'un homme d'état doit être dans sa tête », fin de citation.

Force est de constater donc que Monsieur Malick SALL a gravement failli à la mission qui lui a été assignée par Son Excellence le Président de la République qui, lors des conseils des ministres des 19 février et 17 juin 2020, a donné des

instructions claires pour la mise en œuvre effective des décrets qu'il a signés depuis bientôt deux ans au bénéfice des travailleurs de la Justice.

Quoi qu'il en soit, les travailleurs sont déterminés à faire mettre en œuvre les droits qu'ils ont acquis à travers d'âpres luttes et feront bloc comme un seul homme face aux tentatives de sabotage du Ministre de la Justice, des faucons du ministère de la Justice et des lobbies obscurs.

La lutte ne fait que commencer.

Fait à Dakar, le 5 juillet 2020
Le Bureau Exécutif National